

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 662 nommant M. Bonneville (Jacques) docteur en droit, président ad hoc du tribunal supérieur d'appel.

n° 662

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
7 juin 1947

Numéro JO  
n° 6 du 30/06/1947

Date du numéro  
30 juin 1947

### VISAS

**Vu** l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884  
**Vu** les décrets des 4 février 1904 et 27 février 1914 portant réorganisation du service de la justice à la Côte française des Somalis  
**Vu** le décret du 22 août 1928 déterminant le statut de la magistrature coloniale  
**Vu** l'absence du président du tribunal supérieur d'appel et la nécessité de juger les affaires pendantes devant le tribunal supérieur  
Sur proposition de M. le procureur de la République, chef du service judiciaire,

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

— M. Bonneville (Jacques, directeur de l'Office des changes, docteur en droit, est nommé président ad hoc du tribunal supérieur d'appel pour juger les affaires ci-après : L'affaires correctionnelles. Nialchand Jivraj, Othman Mohamed Houssen, Ibrahim Rahim, détenus, contre ministère public, Ministère public contre Repici (Alphonse), non détenu.

#### Art. 2

— Avant d'entrer en fonctions, M. Bonneville prètera le serment prescrit par la loi devant M. le gouverneur.

#### Art. 3

— Le présent arrêté, qui donnera lieu à des mesures de publicité extraordinaire, sera communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal officiel de la colonie.

**Le Gouverneur.P.-H. SIRIEX.**